



SQUARE HABITAT
CRÉDIT AGRICOLE

Barème Officiel des Honoraires au 01 Avril 2015

TRANSACTION

en cas de délégation, le montant des honoraires restent celui du mandat principal

Vente de votre bien immobilier depuis l'estimation de sa valeur vénale jusqu'à la signature de l'acte authentique devant notaire.

Transaction dans l'ancien

De 0 € à 100 000 €	10 %	<i>(forfait minimum de 5 000€)</i>
De 100 001 € à 150 000 €	9 %	
De 150 001 € à 200 000 €	8 %	
De 200 001 € à 300 000 €	7 %	
A partir de 300 001 €	6 %	

Le pourcentage affiché s'applique sur le prix de vente net vendeur et est égal au montant de la commission due.

Les honoraires sont à la charge du vendeur.



Barème Officiel des Honoraires au 15 septembre 2014

LOCATION / GESTION

TVA à 20% calculée sur le montant de la transaction réalisée

Location

Mise en location de votre bien depuis l'estimation de sa valeur locative jusqu'à l'état des lieux d'entrée.

Lors de chaque location, facturation à hauteur de **14% TTC du loyer annuel hors charge ***

A parts égales entre bailleur et locataire ventilées comme suit :

15% pour les visites

15% pour la constitution du dossier locataire

43% pour la rédaction du bail

27% pour l'établissement de l'état des lieux

(avec un plafond maximum de 11€ / m²,
conformément à la loi ALUR du 15/09/2014)

Dépôt de garantie : 1 mois de loyer hors charge

* Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur aux plafonds fixés par voie réglementaire

Gestion locative - Mandat Square Box

Taux de gestion **8 % TTC** du montant encaissé mensuellement (versement mensuel du loyer)

Garantie loyers impayés **3 % TTC** du montant quittancé mensuellement (voir contrat en agence)

Gestion complète de votre bien (8% + 3% GLI) :

> Gestion financière

> Assurances loyers impayés

> Gestion administrative et fiscale

> Gestion technique

> Assurance protection juridique

> Assurance détérioration immobilière